



## Eczéma du ciment

### Liste de contrôle

**La protection de la peau est-elle garantie dans votre entreprise lors de travaux avec du ciment, du béton et des additifs du béton?**

Les eczémas du ciment sont les dermatoses professionnelles les plus répandues dans le secteur principal de la construction. Ils sont dus au contact régulier de la peau avec du ciment. Les lésions profondes et douloureuses de la peau ainsi que les infections qu'ils peuvent provoquer affectent durablement la qualité de vie, voire nécessitent souvent une reconversion professionnelle.

**Le risque de développer un eczéma du ciment est élevé notamment lors des activités suivantes:**

- travaux avec du ciment gâché (maçonnerie, carrelage)
- travaux avec du béton projeté sur les chantiers souterrains
- travaux au cours de la fabrication de produits en ciment
- construction de dalles

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

## 1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

## 2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

### Produits utilisés

- 1 Possédez-vous la documentation nécessaire expliquant les propriétés et les risques des produits utilisés ainsi que les mesures de protection requises (fiches de données de sécurité, recommandations des fournisseurs)?
- oui  
 en partie  
 non

Exemples de produits problématiques: ciment en sac, béton préfabriqué, béton projeté, ciments spéciaux tels que les mortiers époxy pouvant constituer un danger d'allergisation.

- 2 Avez-vous transmis les informations nécessaires (p. ex. sur les dangers de causticité, les mesures de protection requises) à tout le personnel? (Fig. 2 et 3)
- oui  
 non

- 3 Les conteneurs (p. ex. les sacs) sont-ils étiquetés? (Fig. 4)
- oui  
 en partie  
 non

- 4 Avez-vous déjà vérifié si vous pouviez remplacer des produits dangereux par des produits moins nocifs? Par exemple, remplacer les produits accélérateurs alcalins par d'autres moins dangereux.
- oui  
 en partie  
 non



1 Eczéma allergique apparu récemment.



2 et 3 Ce sont surtout les maçons, les ouvriers du bâtiment et les carreleurs qui ont la peau fréquemment en contact avec du ciment gâché.

### Infrastructure, organisation

- 5 Est-il possible, dans votre entreprise, de changer de vêtements une fois le travail terminé?
- oui  
 en partie  
 non

- 6 Votre entreprise dispose-t-elle de locaux de lavage appropriés équipés d'eau chaude permettant de se laver le visage, les bras et les mains? (Fig. 5)
- oui  
 en partie  
 non

- 7 Des mesures techniques sont-elles prises pour éviter, lorsque cela est possible, tout contact de la peau avec du ciment?
- oui  
 non

Par exemple talocher la surface du béton mécaniquement.

- 8 Lors de travaux avec du béton projeté, utilise-t-on la technique permettant le mieux de protéger les travailleurs (robot et dispositif de projection, méthode de projection humide)?
- oui  
 en partie  
 non

- 9 Les outils et les dispositifs (p. ex. pompe à béton) sont-ils nettoyés et entretenus après chaque utilisation?
- oui  
 non

- 10 Les grands chantiers disposent-ils d'un plan de protection de la peau compréhensible par tout le personnel et visant à l'utilisation de produits de nettoyage, de protection et de soin de la peau?
- oui  
 non



4 Mise en garde sur un sac de ciment. On trouve aussi des informations sur l'utilisation du ciment dans les fiches de données de sécurité.



5 Le chantier doit disposer de suffisamment d'installations de lavage.

## Mesures de protection individuelle

- 11 Votre entreprise met-elle à disposition des **gants** avec un revêtement synthétique pour les travaux avec du béton, du mortier et du ciment? (Fig. 6)
- oui  
 en partie  
 non
- 
- 12 Votre entreprise met-elle à disposition des **crèmes de protection de la peau** à appliquer avant le travail sur les parties du corps non couvertes? (Fig. 8)
- oui  
 en partie  
 non
- 
- 13 Votre entreprise met-elle à disposition des **savons** qui nettoient bien la peau tout en la ménageant (pas de savon contenant du sable)? (Fig. 7)
- oui  
 en partie  
 non
- 
- 14 Votre entreprise met-elle à disposition une **crème de soin de la peau** à appliquer après le travail? (Fig. 8)
- oui  
 en partie  
 non
- 
- 15 Les locaux de lavage des mains disposent-ils des produits nommés dans les questions 12 à 14, et sont-ils régulièrement entretenus par le personnel compétent?
- Entretien:
- remplissage des distributeurs de savon et de crème
  - ajout de serviettes et rouleaux de papier
  - nettoyage des lavabos au moins un fois par jour
- 
- 16 Pour les travaux à genoux (p. ex. construction de dalles), votre entreprise met-elle à disposition des genouillères imperméables?
- oui  
 en partie  
 non



6 Les gants en coton avec un revêtement en nitrile offrent un confort élevé et une protection optimale. Les gants en cuir ne conviennent que pour les travaux à sec.



7 Il est impératif de se nettoyer soigneusement les mains après le travail et avant les pauses.

## Formation, comportement

- 17 Le personnel (en particulier les nouveaux travailleurs) est-il suffisamment formé sur les risques pour la peau et sur les mesures de protection requises?
- oui  
 en partie  
 non
- 
- 18 Les supérieurs contrôlent-ils et imposent-ils le respect des prescriptions en vigueur?
- oui  
 en partie  
 non



8 Les crèmes protectrices protègent les parties de la peau non couvertes. Les produits de soin sont utilisés après le nettoyage et redonnent à la peau l'humidité et les graisses dont elle a besoin.

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

### Informations complémentaires

- [www.suva.ch/protection-peau](http://www.suva.ch/protection-peau)
- [www.sapros.ch](http://www.sapros.ch)
- Feuillelet d'information «Les produits chimiques utilisés dans l'industrie du bâtiment», [www.suva.ch/44013.f](http://www.suva.ch/44013.f)
- Feuillelet d'information «Protection de la peau au travail», [www.suva.ch/44074.f](http://www.suva.ch/44074.f)

### Informations pour le personnel

- «Les pros protègent leurs genoux! Le protège-genoux adapté à chaque situation», [www.suva.ch/88213.f](http://www.suva.ch/88213.f)

Liste de contrôle remplie par: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Secteurs, chantiers contrôlés: \_\_\_\_\_

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Respon- sable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: \_\_\_\_\_

(recommandé: tous les 6 mois)



**Renseignements: tél. 021 310 80 40, [service.clientele@suva.ch](mailto:service.clientele@suva.ch)  
Téléchargement et commandes: [www.suva.ch/67030.f](http://www.suva.ch/67030.f)**